



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 13 mars 2023 le *Règlement numéro 275-23 relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne* ;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec).

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 24 MARS 2023.

July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 24 mars 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 24 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière